

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE****Mercredi 25 Juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq Juin à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents :** Bruno VALIENTE, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Claire OUSTAILLER, Laura BARIATTI, Séverin BARIOZ, Jean-Louis PELLISER

**Pouvoir :** Mr Daniel SENIE a donné son pouvoir à Mme Laura BARIATTI

**Absents :** Guillaume VIDAL, Marianna BALTAZAR, Stéphane LOISEL

**Secrétaire de séance :** Mireille RULLAUD

**Date de convocation du conseil municipal le 20.06.2025**

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 07

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : 08

**Délibération n°10 N° 25062025\_10**

**OBJET : Convention de partenariat Culturel « Tous au spectacle » avec le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales.**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1111-4 et L1111-10,

Vu la proposition de partenariat culturel « Tous au spectacle » pour l'année 2025/2026 du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales,

**Considérant** que le Conseil Départemental des P.O s'est engagé depuis de nombreuses années dans le soutien et la mise en œuvre de multiples actions dans le domaine culturel,

**Considérant** qu'à ce titre, le département des Pyrénées Orientales avec le dispositif « Tous au Spectacle » a souhaité créer une synergie entre les communes et les artistes du département,

**Considérant** que les spectacles labellisés « Tous au spectacle » favorise la création et la diffusion de spectacles vivants d'artistes professionnels résidant sur le territoire départemental,

**Considérant** que les spectacles labellisés « Tous au spectacle » sont des spectacles de haute qualité dans les sections musique, théâtre, danse, etc ...

Dans ce cadre, le Conseil Départemental a proposé à la commune de Calce d'accueillir deux spectacles de la programmation.

Monsieur le Maire présente une convention définissant les modalités d'accueil des deux compagnies pour la présentation de leur spectacle.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, les membres présents ou représentés, à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat culturel « TOUS AU SPECTACLE » année 2025/2026 avec le département des Pyrénées Orientales.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



Le Maire – Bruno VALIENTE.